

INFO CORONAVIRUS

26 JUILLET 2021 - **N°88**

COVID-19 / SAISON 4

En ce mois de juillet, la situation sanitaire s'est de nouveau dégradée. Le variant Delta est très contagieux ; il entraîne une quatrième vague estivale à laquelle nous devons faire face. C'est pourquoi, la cellule de crise est à nouveau activée. En attendant la promulgation de la loi, voici ce qu'il faut retenir des mesures gouvernementales.



Le pass sanitaire s'impose

- Depuis le 21 juillet, en application des directives gouvernementales, **le pass sanitaire est étendu aux lieux de loisirs et de culture** (cinémas, musées sauf le Chronographe, médiathèques, piscines, etc.) rassemblant plus de 50 personnes.
- Il est **obligatoire pour les + 18 ans**.
- Après promulgation de la loi (a priori après le 5 août), il sera également obligatoire pour les cafés, restaurants, hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi que pour les voyages en avion, trains et cars pour des trajets longue distance.
- Les bâtiments administratifs (cérémonies en mairie, crématorium, état civil) ne sont pas concernés à ce stade.

Le pass sanitaire : qu'est-ce que c'est?

Un certificat de vaccination complet OU un test PCR/antigénique négatif de moins de 48 heures OU un certificat de rétablissement de la COVID-19 récent, présenté sous format numérique ou papier.

Vacciné·e et cas contact : que faire ?

Si votre schéma vaccinal est complet et si vous n'êtes pas immunodéprimé·e, **vous n'avez pas obligation de vous isoler**. Mais vous devez :

1. réaliser un test de dépistage (PCR ou antigénique),
2. informer les personnes avec qui vous avez été en contact 48h avant le contact à risque,

3. respecter les gestes barrières (masque sur l'espace public et au domicile si vous vivez avec le malade, limiter les interactions sociales, etc.),
4. surveiller votre température et l'apparition éventuelle de symptômes,
5. réaliser un second test de dépistage 7 jours après le premier.

+ d'information sur le [site ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Vaccination

- **Avec le respect des gestes barrières**, la vaccination est un moyen de freiner la propagation du virus ; elle permet de se protéger et de protéger les autres. A ce jour, **334 000 personnes** ont été vaccinées au centre de vaccination XXL du Parc des expositions de la Beaujoire.
- **La vaccination est rendue obligatoire dès le lendemain de la publication de la loi définitive pour les professionnel-le-s exerçant au sein d'une liste d'établissements et services de santé et médico-sociaux ainsi que certaines professions précisées par la loi.**
- **Jusqu'au 14 septembre inclus, les agent-e-s n'ayant pas achevé leur parcours vaccinal pourront toutefois présenter des tests PCR négatifs (renouvelables toutes les 48h).**
- Des créneaux de vaccination pour les publics prioritaires sont ouverts chaque jour, selon le niveau d'approvisionnement en doses.

Restons vigilant-e-s sur le lieu de travail

- **Gardons nos masques (chirurgicaux)**, surtout en intérieur, mais aussi lorsque nous ne pouvons pas maintenir de distance à l'extérieur ou dans les véhicules de service par exemple.
- **Appliquons les gestes barrières.**
- **Respectons les jauges des salles** et désinfectons en quittant notre place.
- **Restons prudent-e-s lors des moments de convivialité** (café, repas) entre collègues, à favoriser en extérieur. Ces moments de pause favorisent les clusters.

Gestes barrières

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades